

Commune de Corminboeuf

Procès-verbal de L'Assemblée communale ordinaire du 12.12.2023

Présidence : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique
Présents : 82 citoyens
Majorité : 42
Scrutateurs : Mme Isabelle de Gottrau et Mme Catherine Papaux.
Excusés : Mme Cécile Hétault, Mme Bersier, Mme Bernadette Doutaz,
Mme Anne-Catherine Menétrey

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale.

Conformément à l'article 12 alinéa 1 de la loi sur les communes, l'Assemblée a été convoquée par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 24 novembre 2023 et par distribution tous ménages de la convocation. Le bulletin numéro 7 de la nouvelle législature est publié sur le site internet et à disposition sur demande à l'administration communale.

Le procès-verbal était publié sur le site internet et une version papier à disposition depuis 10 jours à l'administration communale. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Comme scrutateurs, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose Mmes Isabelle de Gottrau et Catherine Papaux.

Mme Anne-Elisabeth Nobs prie les personnes présentes, n'ayant pas la qualité de citoyennes ou citoyens, de se faire connaître comme telles aux scrutateurs.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les personnes présentes ayant le droit de vote. Il y a 82 citoyens ayant le droit de vote ce soir. La majorité est de 42 voix.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande que lorsqu'une personne de l'Assemblée prendra la parole, elle voudra bien attendre le micro et annoncer son nom et son prénom avant de commencer son intervention.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** informe que les débats seront enregistrés.

Ordre du jour

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande si quelqu'un a une remarque concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 23.05.2023

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques ou commentaires relatifs à ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 23.05.2023 à l'unanimité.

2. Budget 2024 et rapport de la commission financière

2.1. Budget de résultats

Pour la présentation du budget de résultats 2024, Mme Anne-Elisabeth Nobs passe la parole à M. Christian Vorlet, responsable des finances.

Avant d'ouvrir la discussion, Mme Anne-Elisabeth Nobs passe la parole à M. Francesco Screti, membre de la commission financière pour le rapport de la commission. « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter le budget du compte de résultat 2024. Les charges se montent à 16'550'045 francs. Les revenus se montent à 16'216'034 francs. Le déficit se monte à 334'011 francs* ».

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion concernant le compte de résultats. Il n'y a pas de question. Il est précisé que le Conseil vote également.

Au vote, l'Assemblée accepte le budget de résultats 2024 à l'unanimité.

2.2. Budget des investissements

Pour le budget des investissements 2024, Mme Anne-Elisabeth Nobs passe la parole à M. Christian Vorlet, responsable des finances qui présente le compte des investissements.

Avant d'ouvrir la discussion, Mme Anne-Elisabeth Nobs passe la parole à M. Francesco Screti, pour le rapport de la commission financière. « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter le budget d'investissement 2024. Les investissements se montent à 19'648'350 francs. Les revenus se montent à 794'355 francs. Les investissements se montent à 18'853'995 francs* »

Il n'y a pas de question. Il est précisé que le Conseil vote également.

Au vote, l'Assemblée accepte le budget des investissements 2024 à l'unanimité.

3. Nomination de l'organe de révision

Mme Anne-Elisabeth Nobs passe la parole à **M. Francesco Screti** pour la proposition de la commission financière concernant le nouvel organe de révision : « *En vertu de l'art. 72, al. 1, let. I de la loi sur les finances communales (LFCO), la commission financière émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention de l'Assemblée communale. Dans ce but, la commission financière a analysé les offres de trois sociétés de révision locales. Dans la comparaison de ces offres, elle a tenu compte des compétences des réviseurs proposés, de la clarté de l'offre et du prix.*

Vu ce qui précède, la commission financière, à la majorité de ses membres, recommande à l'Assemblée communale de nommer la société FiduserVICES SA en qualité d'organe de révision pour les périodes comptable de 2023 à 2025. »

Il n'y a pas de question.

Au vote, l'Assemblée valide la proposition de la commission financière à 78 oui et 4 abstentions.

4. Crédit pour la mise en séparatif des collecteurs d'eaux mixtes du quartier du chemin de la Poste et de l'impasse des Petits Poucets

Mme Chantal Angéloz présente l'investissement.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière : « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'assemblée d'accepter un crédit de 1'340'000 francs TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 3% pour les intérêts, auxquels il faut ajouter l'amortissement de 1.25% sur 80 ans* ».

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

Mme Brigitte Boré demande si les conduites vont durer 80 ans.

Mme Chantal Angéloz indique que cela devrait être le cas. Il est également précisé que c'est la loi qui indique les durées d'amortissement.

M. Bryant Lai demande si le projet de réaménagement de l'arrêt de bus « Ancienne Poste » a été pris en compte pour la réalisation de ces travaux.

M. Dario Viel indique qu'il n'y a pas de projet en cours actuellement.

Mme Tabea Menoud demande s'il y a un réaménagement pour le chemin du Tiguellet après les travaux.

Mme Chantal Angéloz répond que la remise en état est prévue à la fin des travaux.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le crédit pour la mise en séparatif des collecteurs d'eaux mixtes du quartier du chemin de la Poste et de l'impasse des Petits Poucets à l'unanimité.

5. Divers

Construction de la halle multisports et de la valorisation des bâtiments attenants

M. Alain Lunghi rappelle l'acceptation par l'Assemblée de l'investissement en mai 2023. Le permis de construire a été réceptionné la semaine passée, c'est-à-dire en un temps record. Cela signifie que le projet est de qualité et pour cela il remercie le bureau d'architecture Girona et la commission de bâtisse pour le travail effectué.

La direction des travaux sera assurée par le bureau Knopf et Sauteur.

La mise en place d'un groupe de travail logistique, qui sera actif dès janvier 2024, va coordonner les activités et organiser l'utilisation des salles durant les travaux pour tous les utilisateurs.

Dès juin 2024 les travaux vont commencer.

Déploiement du réseau fibre optique FTTH à Corminboeuf

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique « *Une autre information réjouissante concerne le déploiement de la fibre optique dans la commune. Enfin, me direz-vous ! Les entreprises Swisscom et Fthh ont réactivé leur partenariat en vue de fournir la fibre optique dans toute la commune jusque dans les maisons, et plus seulement au bout de la rue avec un dernier tronçon en fil de cuivre comme jusqu'ici.*

Ce déploiement du réseau fibre optique rendra les liaisons Internet très performantes et rapides.

Concrètement, les propriétaires vont prochainement recevoir une proposition de raccordement. Ce dernier sera gratuit. Il s'agit là uniquement de relier la maison au réseau en fibre optique. Ce réseau sera mis à disposition de tous les opérateurs, et c'est avec ceux-ci que vous devrez ou pourrez ensuite conclure un contrat. Si vous avez déjà un contrat avec un opérateur, il n'y aura pas nécessairement besoin d'en changer, mais ce contrat sera vraisemblablement adapté (par exemple en fonction de la vitesse de transmission des données).

L'installation intérieure sera en revanche à la charge des propriétaires.

Le déploiement est prévu entre 2024 et 2025. »

Commission culturelle

Mme Isabelle Bussey annonce que la commission culturelle recherche une personne pour compléter l'équipe à la suite de la démission d'André Chenaux. En cas d'intérêt, un courriel à l'adresse commune@corminboeuf.ch ou un courrier peut être adressé à la commune.

Seniors+

M. Boris Bek-Uzarov informe l'Assemblée que la commission Senior+ recherche des bénévoles de moins de 65 ans. En cas d'intérêt, un courriel à l'adresse commune@corminboeuf.ch ou un courrier peut être adressé à la commune.

Repas à domicile

M. Boris Bek-Uzarov informe l'Assemblée que le groupe de bénévoles pour la livraison des repas à domicile est à la recherche de nouveaux membres. En cas d'intérêt, un courriel à l'adresse commune@corminboeuf.ch ou un courrier peut être adressé à la commune.

Routes

M. Dario Viel informe :

- Au sujet du trottoir traversant dans le quartier de l'Évangile : le projet est toujours en traitement auprès de la Préfecture car il y a eu des oppositions.
- Le projet de mise en zone 30 km/h des routes d'Amont et de Givisiez, après plusieurs relances, la commune a reçu, au mois de juin 2023, un préavis négatif du canton. Les réglementations changent rapidement et le projet est à réadapter.
Le Conseil doit également se pencher sur la mise en place éventuelle d'une limitation à 30 km/h. Ceci est maintenant à l'étude avec notre prestataire.
- La mise en zone 30 km/h du quartier St-Jean et Champ-de-la-Croix a fait l'objet de nombreuses oppositions. Il a été demandé aux opposants s'ils souhaitent maintenir leur opposition sur les 2 dossiers ou seulement sur le dossier du Champ-de-la-Croix. A la réception de la renonciation de certains opposants, le dossier a été transmis aux services cantonaux et un retour est attendu.
- Route de Belfaux – Route d'Amont, aménagement du nouvel arrêt de bus sur chaussée : la planification est terminée et le canton prévoit la réalisation au printemps 2024.

M. Raphael Graber demande si la limitation à 30 km/h diminue beaucoup les aménagements nécessaires et ne nécessite qu'un panneau à l'entrée du village.

M. Dario Viel indique que c'est bien plus compliqué. Il faut effectuer des mesures de bruit et si celui-ci dépasse des seuils fixés par l'ordonnance sur la protection contre le bruit il est entré en matière. Avant de demander l'autorisation pour une limitation à 30 km/h, il faudrait prendre des mesures antibruit, comme par exemple construire des murs antibruit.

Mme Sylvie Duratny demande qui va informer les citoyens de l'avancement des projets de 30 km/h et comment.

M. Dario Viel demande à quel rythme la transmission d'informations est souhaitée.

Mme Sylvie Duratny souhaite avoir des nouvelles à chaque fois qu'elles arrivent.

M. Dario Viel indique que cela semble compliqué. Un appel à l'administration pour demander un rendez-vous est toujours possible.

Il est aussi précisé que lorsque le projet sera prêt, il sera mis à l'enquête, de plus le point est régulièrement fait au cours des Assemblées.

M. Daniel Macheret demande quand les arrêts de bus seront réaménagés.

M. Dario Viel indique que la mise aux normes LHand (*Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées*) est en cours, les arrêts de bus « sur chaussée » sur la route cantonale doivent tous être réaménagés. Par exemple, devant le St-Georges. Toutefois on ne sait pas encore comment sera réaffectée la place pour gérer le trafic. Il s'agit d'un projet à étudier entre la commune et le canton. En ce qui concerne les arrêts de bus sur route communale (Montaubert), les études vont également être entreprises.

Mise en séparatif - Combarod

Mme Chantal Angéloz indique que les travaux de mise en séparatif du quartier de Combarod, de l'impasse du Verger et de la route de Belfaux sont reportés.

En effet, le Conseil a dû établir une liste de priorités, car de nouveaux bâtiments ont vu le jour et il est nécessaire de construire des nouveaux collecteurs rapidement pour les équiper.

M. Josef Vonlanthen demande des précisions sur la date d'exécution des travaux de mise en séparatif pour le quartier Combarod. Il demande également une vue d'ensemble des travaux de mises en séparatifs.

Mme Chantal Angéloz répond qu'elle n'a malheureusement pas de calendrier pour la mise en séparatif du quartier de Combarod.

Les nouvelles constructions au centre du village, qui doivent directement être mises en séparatif, ont bousculé le planning et ces travaux vont prendre au moins 2 ans.

Actuellement, plus de 50% du réseau d'évacuation est en séparatif, Chésopelloz est en séparatif, après Combarod quasiment tout le réseau sera en séparatif.

Cartes journalières dégriffées « Commune » CFF

Mme Anne-Elisabeth Nobs présente le nouveau système de cartes journalière CFF. *« Les CFF ont modifié la manière de fournir des cartes journalières « dégriffées commune ». Ainsi, jusqu'ici la commune devait acheter 4 lots de cartes journalières et les mettait à disposition des habitantes et habitants. Les cartes coûtaient CHF 56'000.- et la commune les revendait pour CHF 50'000.- donc il y avait un déficit car la totalité n'était pas vendue. Dès le mois de janvier, vous pourrez acheter ces cartes dégriffées dans n'importe quelle commune, sous forme électronique. Les tarifs ne seront cependant plus les mêmes. La procédure a été réceptionnée ce jour à la Commune. Le Conseil a décidé de continuer à offrir ce service aux citoyens pour 2024. Il faudra toutefois venir au guichet régler les cartes. Toutes les informations seront disponibles sur le site internet de la commune très prochainement. »*

Il est demandé s'il y a un contingent pour la commune. La réponse est non.

Il est demandé si la commune participe financièrement. La réponse est non, mais la commune met à disposition le personnel pour offrir ce service et une commission versée par les CFF est touchée pour ce service.

Conseil général - Sondage

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique : *« Les partis politiques de Corminboeuf ont organisé en juin dernier une séance d'information concernant le Conseil général, son fonctionnement, ses avantages et ses inconvénients.*

A la suite de cette séance, ils ont formellement interpellé le Conseil communal en vue d'organiser un vote consultatif par rapport à ce sujet.

La commune n'a pas le droit d'organiser un vote consultatif comme tel. Le Conseil communal a donc décidé d'organiser un sondage pour prendre le pouls de la population. En fonction des résultats, le processus de mise en œuvre d'un Conseil général sera lancé ou non.

Ce sondage sera envoyé dans le courant du premier trimestre 2024. »

Décorations Noël

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique : *« Vous avez sans doute remarqué que nous avons à nouveau mis les décorations lumineuses devant l'administration. L'année dernière, suivant les recommandations des autorités fédérales, nous y avons renoncé au profit de décorations peintes par les enfants de l'école. Ces dernières étaient censées être réfléchissantes, mais la peinture n'a pas tenu ses promesses. Les décorations étaient belles en journée, mais quasi invisibles la nuit. Or en cette période où la nuit tombe tôt, où la pluie tombe sans arrêt ou presque, nous avons besoin de lumière réconfortante. C'est aussi une façon de participer aux fenêtres de l'Avent*

organisées par la commission culturelle tous les 2 ans. Cela donne de la vie et de la lumière et les petites décorations ne sont pas très gourmandes en énergie. Nous remarquons tout de même qu'en matière de sobriété énergétique, la commune a mis en place plusieurs mesures, merci Jonathan (Collaud) d'ailleurs, comme l'extinction des candélabres de 23h30 à 5h30, ainsi que le remplacement de plusieurs luminaires gourmands en énergie par un éclairage LED. Une réflexion pourrait aussi être faite sur l'opportunité d'installer une batterie afin d'utiliser l'électricité produite par nos panneaux solaires pour nos guirlandes et décorations, qui brillent de 5h30 à 8h00 et de 17h00 à 22h30. »

Divers de la part des citoyens

Containers à ordures

M. Sébastien Currat habite à la Verna et indique que les containers à ordures ne peuvent plus être laissés dans les parkings souterrains et demande à la commune d'étudier le dossier et prendre la main. Il trouve que ce n'est pas esthétique que chaque propriétaire construise son local à ordures.

M. Dario Viel répond que la commune collecte les déchets mais que c'est aux propriétaires de gérer le lieu et l'entreposage des containers. Il ajoute que les Molocs ont aussi des désavantages et que rien n'empêche les propriétaires de construire un joli cabanon pour y entreposer leurs containers.

Fréquentation de l'AES

Mme Tabea Menoud a une question du PS au sujet de la fréquentation de l'AES. Elle a le sentiment que le nombre de places atteint ses limites car une partie des enfants doit déjà dîner à la buvette communale, faute de place au restaurant de l'AES. La buvette ne sera plus disponible avec la construction de la halle multisports et le nombre d'enfants dans la commune augmente. Comment le Conseil communal anticipe-t-il cela et quelles mesures sont prévues.

M. Jean-Philippe Doutaz indique que l'AES a actuellement une fréquentation de 96 enfants, ce qui est le maximum autorisé par le SEJ.

Une étude de la démographie est en cours pour l'AES mais également pour l'école primaire et infantine. Il y a actuellement 14 classes de 275 élèves. Une projection pour 2026, avec les nouvelles constructions dans la commune, indique que 2 classes supplémentaires seront nécessaires. Le Conseil présentera très prochainement des propositions concrètes.

Transports publics

M. Gérard Chenux remarque qu'avec la ligne de bus La Sonnaz-Chésopelloz, Chésopelloz est de plus en plus mal desservi. En effet, il n'y a plus de bus ni le dimanche, ni le samedi, ni durant les heures de midi. Certains bus finissent leur course à Champs Montants et reviennent à vide avec une mention « course de service ». Ils pourraient donc, sans engendrer de pollution supplémentaire, prendre des passagers. Il relève également qu'entre 12h00 et 15h00 plus aucun bus ne passe. Il demande au Conseil communal d'améliorer la desserte.

Mme Anne-Elisabeth Nobs explique que ce sont des demandes qu'a formulé le Conseil mais qui ont reçu une fin de non-recevoir. Le Conseil a demandé que le terminus soit, par exemple à Montaubert, cela a été refusé. La ligne Chésopelloz - La Sonnaz est commandée par le canton, il s'agit du trafic régional qui n'est pas géré par l'Agglo.

Durant 4 ans, le Conseil a financé une ligne qui arrivait à 12h23 et retour à 13h05 mais la fréquentation était très faible. La commune a donc renoncé à financer cette ligne. Elle rappelle que plus la ligne est utilisée, plus il y aura de chance que les cadences augmentent. Il s'agit d'une importante péjoration de la desserte pour Chésopelloz dont ni la commune, ni l'Agglo, ne portent la responsabilité.

M. Denis Mabillard relève la bonne desserte à Corminboeuf et demande pourquoi on paie le double suivant l'arrêt auquel on s'arrête dans la commune et si la commune pourrait faire quelque chose.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond qu'il y a une ligne qui délimite la zone 10 et zone 11 et que l'Agglo a eu beaucoup de séances sur ce sujet. L'Alliance Swisspass refuse toute modification de zone. Parmi les membres de l'Alliance Swisspass, qui gère les tarifs, des discussions ont lieu pour facturer le trajet réel au kilomètre plutôt qu'en fonction de la zone. Passer toute la commune en zone 10 est une demande régulièrement relayée auprès de l'Agglo par le Conseil communal.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique : *« Pour terminer cette Assemblée, il me reste à remercier particulièrement Madame Isabelle Bussey et Monsieur Jonathan Collaud pour leur engagement au service de la collectivité. Ce dernier nous a quitté pour des raisons personnelles après 2 ans et demi de participation au Conseil communal. Nous avons eu l'occasion de le remercier lors de sa dernière séance.*

Elue en 2011 après avoir été membre de la commission scolaire durant 2 ans, Isabelle a été un membre très apprécié du Conseil communal. Elle a donné énormément de temps à la collectivité, responsable du dicastère des écoles puis des sociétés locales et de la sécurité. Toujours sur le pont pour co-organiser avec la commission culturelle les différentes activités telles que fêtes, fenêtres de l'Avent ou chasse aux œufs. Un tel engagement ne va pas de soi. Avec son départ, le Conseil perd une part de sa mémoire. Nous aurons l'occasion de la remercier au sein du Conseil mais je propose à l'Assemblée de l'applaudir ainsi que Jonathan en guise de reconnaissance.

Une élection complémentaire est organisée, le corps électoral est convoqué pour le 11 février 2024. Le délai pour le dépôt des listes est fixé au mercredi 3 janvier 2024 à 12h00.

Enfin, je tiens à remercier particulièrement tous les membres du personnel communal, de l'administration, de la conciergerie, de l'édilité et de l'accueil extra-scolaire. Merci aux membres du corps des sapeurs-pompiers et du corps enseignant pour leur engagement et leur travail toujours apprécié.

Merci aussi à mes collègues du Conseil pour le travail effectué et l'esprit collégial qui règne durant nos séances.

Au terme de cette année, je vous souhaite de passer les fêtes dans la sérénité, et vous transmets mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

Je clos cette Assemblée, et vous invite à partager le verre de l'amitié.

La prochaine Assemblée communale ordinaire aura lieu le 14 mai 2024. »

Mme Anne-Elisabeth Nobs lève l'Assemblée communale ordinaire à 21h00.

La Syndique

La Secrétaire

A.-E. Nobs

S. Aïoutz